



Pension alimentaire et trajets

Par **jetta**, le **28/12/2012** à **21:36**

bonjour je viens d'etre licencié et j'habite à 39 km de chez mes enfants, je dois faire l'aller et le retour a chaque fois ,aucun arrangement à l'amiable n'est possible.Est-ce que je peux faire des changements à cela , baisser la pension et partager les trajets? Merci de vos réponses

Par **Marion2**, le **29/12/2012** à **10:23**

Bonjour,

Vous ne pouvez rien faire sans l'accord du JAF.

Il ne vous reste donc qu'à saisir en courrier recommandé AR le JAF auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de vos enfants pour expliquer votre situation et demander une modification du montant de la pension alimentaire, ainsi que le partage des trajets lors de votre droit de visite et d'hébergement. Un avocat n'est pas obligatoire.

Cordialement.

Cdt

Par **jetta**, le **05/01/2013** à **21:39**

merci de m'avoir répondu,cela m'a beaucoup aidé,